



DE CITOYEN DE SECURITE CIVILE - PSC 1 CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

Paris, le 12/03/2023

- Vu le décret 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »;
- Vu l'arrêté du 21 juin 2002 portant agrément du Centre Français de Secourisme pour diverses unités d'enseignement de sécurité civile ;
- Vu la décision d'agrément n° PSC1 0503P75 délivrée le 5 mars 2021 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »;
- Vu le procès verbal de formation n° 223127, établi en date du 12/03/2023;

Le Président du Centre Français de Secourisme, déclarant que

Madame Faiza MAALIM

née le 06/05/2002 à Azzaba (99)

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 ivillet 2007 modifié susvisé,

délivre à Madame Faiza MAALIM le présent certificat de compétences. Le Président du C.F.S

Jean Michel QUINCEY